



PROLONGATION DES HORAIRES DES TERRASSES JUSQU'À 2H00 DU MATIN POUR LES MATCHS DE LA COUPE DU MONDE DE FOOT 2026

La Charte des engagements

**La présente charte a été annexée à l'Arrêté portant dérogation temporaire au Règlement des
Étalages et des Terrasses pendant l'édition 2026 de la Coupe du Monde de Football
et s'applique de droit à l'ensemble des bénéficiaires de cet arrêté.**

Elle est valable pour les matchs de la Coupe du Monde de Foot 2026.

**J'ai signé cette Charte et je l'affiche bien en vue de ma clientèle
sur la vitrine de mon établissement. Je m'engage à :**

1. RESPECTER LES HORAIRES AUTORISÉS

- Je m'engage à respecter strictement les horaires d'ouverture et de fermeture autorisés dans le cadre du dispositif exceptionnel.
- Je m'engage à procéder à la fermeture de mon établissement et de mes terrasses au plus tard à 2 heures du matin les soirs concernés (démontage compris).

2. RESPECTER LES RIVERAINS ET LIMITER LES NUISANCES

- Je m'engage à veiller à la tranquillité des riverains.
- Je m'engage à limiter les nuisances sonores générées par mon activité, notamment lors de la diffusion des rencontres et au moment de la dispersion des clients.
- Je m'engage à sensibiliser mon personnel et ma clientèle au respect du voisinage et de l'espace public.

3. PRÉSERVER LA CIRCULATION ET L'ESPACE PUBLIC

- Je m'engage à ne pas provoquer d'encombrement de la voie publique.
- Je veille au maintien des cheminements piétons, de l'accès des personnes à mobilité réduite et de la circulation des secours.
- Dans les secteurs piétonnisés ou non, je m'engage à prévenir tout débordement de clientèle susceptible de gêner la circulation ou de créer un trouble à l'ordre public.

4. PRÉVENIR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

- ➔ Je m'engage à informer et sensibiliser mon personnel à la prévention des violences sexistes et sexuelles.
- ➔ Je m'engage à être particulièrement vigilant et à signaler aux autorités tout comportement relevant de l'injure sexiste ou homophobe, du harcèlement sexuel, de l'agression sexuelle ou du viol.
- ➔ Je veille à accueillir de manière bienveillante toute personne signalant une situation de violence, de harcèlement, de discrimination, de comportement sexiste ou homophobe.
- ➔ Je participe à la diffusion d'une culture festive respectueuse et inclusive.

5. ENCOURAGER UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

- ➔ Je m'engage à mettre gratuitement de l'eau potable à disposition de ma clientèle et autres personnes le demandant.
- ➔ Je m'engage à promouvoir une consommation responsable d'alcool.
- ➔ Je m'engage à ne pas développer de dispositif de vente d'alcool à emporter dans le cadre du dispositif « La Fan zone, c'est Paris ».

6. GARANTIR LA PROPRETÉ DES ABORDS DE MON ÉTABLISSEMENT

- ➔ Je m'engage à maintenir propres les espaces occupés et les abords immédiats de mon établissement.
- ➔ Je veille à la collecte régulière des déchets et au ramassage des mégots.
- ➔ Je facilite l'intervention des services de propreté de la Ville de Paris.
- ➔ Je m'engage à ne pas utiliser de vaisselles et de gobelets en plastique à usage unique.

7. CONTRIBUER À UNE AMBIANCE FESTIVE ET RESPONSABLE

- ➔ Je participe à faire vivre l'événement dans un esprit de convivialité, de respect et de responsabilité.

8. RESPECTER MES ENGAGEMENTS

- ➔ J'ai pris connaissance du caractère exceptionnel des mesures accordées dans le cadre du dispositif « La Fan zone, c'est Paris ».
- ➔ Je reconnais que le respect des engagements de la présente charte constitue une condition essentielle du maintien de la confiance entre la Ville de Paris et les professionnels.

Nom de l'établissement :

Signature :